PROGRAMME ACTEE
Financer et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics

FNCCR territoire d'énergie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – MERCREDI 12 AVRIL 2023

Rénovation de l'éclairage public

Prolongation du délai de candidature au sous-programme Lum'ACTE

Depuis le 16 septembre 2022, les collectivités peuvent bénéficier de l'aide Lum'ACTE pour engager la rénovation énergétique de leur parc d'éclairage public. 10 millions d'euros sont ainsi dédiés aux études et à l'accompagnement des projets. Devant l'engouement des collectivités, la FNCCR a décidé de prolonger le délai de candidature.

Réduction des charges en agissant sur l'éclairage

Sous-programme spécifique du dispositif ACTEE, Lum'ACTE a pour ambition d'accélérer la rénovation de l'éclairage public en France, dans un contexte de hausse majeure des tarifs de l'énergie. **42 collectivités** ont été retenues sur dossier. Cela se traduit par **3,1 millions d'euros** d'aides pour financer des projets d'audits énergétiques et patrimoniaux, d'élaboration de programmes pluriannuels de travaux, de schémas directeurs d'aménagement lumière ou encore d'acquisition de logiciel de gestion des équipements. À ce jour Lum'ACTE bénéficie à **3 232 communes** représentant plus de **1,4 millions de points lumineux**.

Face aux nombreuses sollicitations des collectivités, les partenaires du programme ont décidé de prolonger les délais de candidature. Initialement clôturé au 31 mai 2023, les collectivités pourront donc demander un soutien financier jusqu'au **30 septembre, 15h**. Pour rappel, les dépenses éligibles au sous-programme sont celles réglées entre le premier janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Il est donc possible de candidater pour des projets réalisés ou en cours.

En savoir plus sur Lum'ACTE : https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-lumacte/

Contact presse : Alexandre ALLION – a.allion@fnccr.asso.fr – 06 26 41 64 91

La FNCCR : les services publics en réseau
La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions…) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers…). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.